

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
votants	7
procuration	0

L'an deux mil vingt-deux le 10 août, le Conseil Municipal de VALLORCINE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 4 août 2022

Objet
N° 22/ 04/08
REGROUPEMENT BUDGET TELESKIS ET REGIE D'EXPLOITATION DES REMONTEES MECANIQUES DE LA POYA
* ANNULATION DE LA DELIBERATION 21/06/01 DU 11 JUIN 2021

Présents Messieurs Jean-François DESHAYES, Gérard BURNET, M François COUTAGNE Mesdames Maryvonne ALVARD, Audrey PENIN et Dominique ANCEY,

Absents excusés Mmes Rachel ROUSSET, Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Mme Dominique ANCEY

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Mme la trésorière de Sallanches d'annuler la délibération n°21/06/01 du 11 juin 2021 concernant le regroupement des budgets téléskis et Régie d'exploitation des remontées mécaniques pour des raisons administratives.

Une autre délibération sera prise à un conseil municipal ultérieur pour le regroupement de ces deux budgets dans la même volonté de lisibilité comptable et règlementaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Autorise l'annulation de la délibération du 11 juin 2021,
- Demande qu'une autre délibération soit prise à un conseil municipal ultérieur pour un regroupement avant l'exercice 2023.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE
Monsieur le Trésorier de SALLANCHES

Délibération exécutoire le 24/08/22

Affichage sur le site de la mairie de Vallorcine
Du 24/08/22 au 24/10/22

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Le Maire

Pour copie conforme

